



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le vendredi 20 septembre 2024

Maladie hémorragique épizootique (MHE) : l'Etat, mobilisé pour protéger le cheptel français et ralentir la progression de la maladie, lance la campagne de vaccination

Au vu de l'évolution de la MHE sur le territoire national, et comme le ministre Marc Fesneau s'y était engagé, la stratégie vaccinale vient d'être établie en concertation avec les filières. Elle vise à limiter la progression de la maladie par la mise en place d'une zone tampon vaccinale. La liste des communes de cette zone vaccinale a été publiée au [Bulletin officiel](#).

A cette fin, **deux millions de doses de vaccins ont été commandées et prises en charge à 100% par l'État pour un montant de plus de 9 millions d'euros**, soit la quantité suffisante pour protéger 1 million de bovins, afin de stabiliser la zone indemne.

Selon les recommandations du Laboratoire National de Référence des maladies vectorielles de l'Anses, pour atteindre cet objectif de zone tampon vaccinale, il est nécessaire de combiner un nombre minimum d'animaux vaccinés avec une largeur minimale de zone vaccinale, ce que la stratégie déployée par le ministère permet de réaliser.

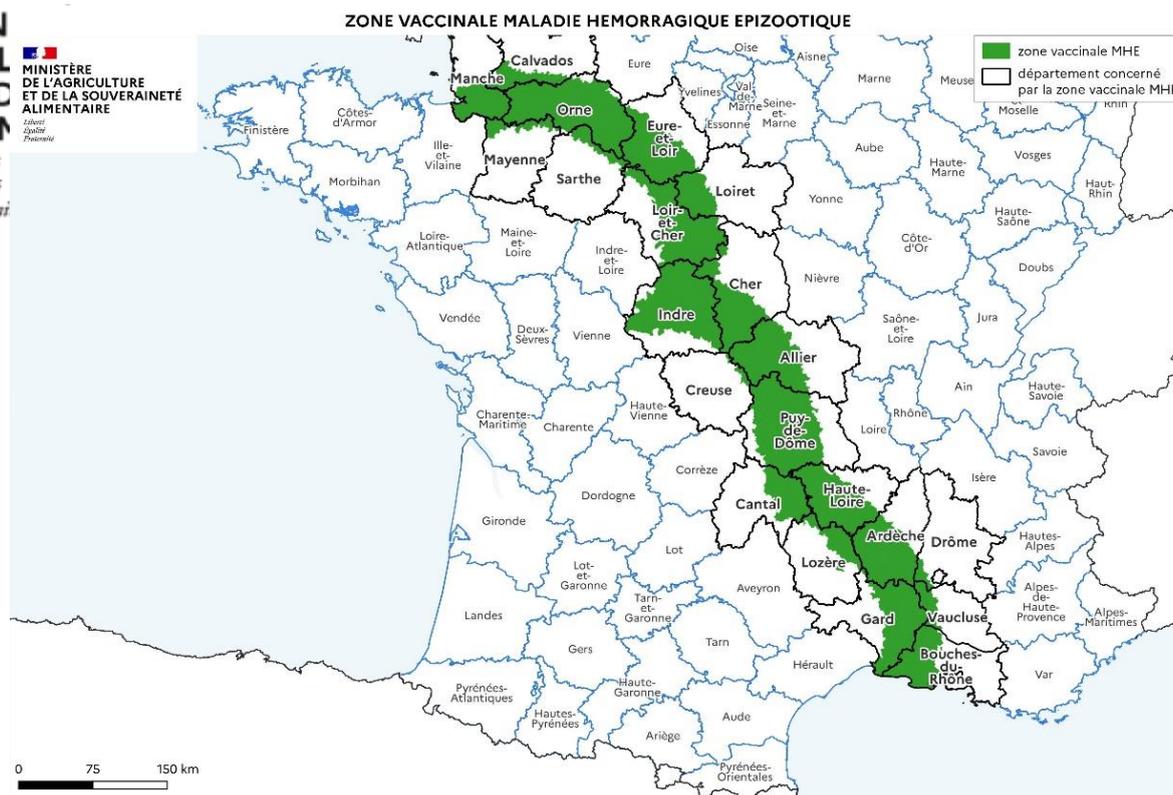
La combinaison optimale retenue correspond à une zone vaccinale de 50 km de largeur le long de la limite interne de la zone régulée (cf. carte ci-dessous).



**MIN
DE L
ET D
ALIM**

**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Sources : MASA (18 septembre 2024), IGN (ADMINEXPRESS, 2024), ©EuroGeographics 2024

Edition le 18/09/2024

Avec deux millions de doses, il sera ainsi possible de vacciner dans cette zone une part suffisante d'animaux pour obtenir une immunité de troupeaux et freiner significativement la progression de la maladie.

Les vétérinaires pourront débiter les commandes dès le début de la semaine prochaine. Les exploitations situées dans ces communes pourront bénéficier des doses gratuites, et les troupeaux ainsi immunisés contribueront à freiner la maladie.

Contacts presse

Service de presse de Marc Fesneau
Tél: 01 49 55 59 74
cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère
Tél: 01 49 55 60 11
ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture
et de la Souveraineté alimentaire
Hôtel de Villeroy
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr
@Agri_Gouv